

FEDERAL INDICIEL APAL OPCVM

RAPPORT ANNUEL
30/06/2021

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du commissaire aux comptes	19
6. Comptes de l'exercice	25

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL INDICIEL APAL

Code ISIN - Part I: FR0010218263

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Indiciel APAL est un fonds de classification « Actions internationales », éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Son objectif est de répliquer, sur la durée de placement recommandée, l'évolution des principales bourses de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine (APAL) traduite par un indicateur de référence composite. Pour ce faire, le FCP s'expose soit directement soit synthétiquement aux valeurs de ces deux zones géographiques. Le FCP a pour objectif de maintenir l'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'indice de référence à un niveau inférieur à 2% ou, s'il est plus élevé, 15 % de la volatilité de l'indice.

- **Indicateur de référence composite** : MSCI Daily Total Return Net AC Asia Pacific Ex Japan USD à hauteur de 85 %, MSCI Daily TR Net Emerging Markets Latin America USD, à hauteur de 15 %. L'indicateur composite est calculé dividendes réinvestis.

La stratégie d'investissement consiste à être investi, en permanence, à hauteur de 75 % minimum en actions, titres et valeurs assimilées des marchés réglementées ou de gré à gré de l'Union Européenne, afin d'être éligible au PEA. Le fonds peut être également investi à hauteur de 25 % maximum en actions et titres non éligibles au PEA (notamment en titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions ou parts d'OPCMV et en titres composant l'Indicateur de Référence). L'investissement global sera limité à 110 % de l'actif.

Afin d'exposer l'OPCVM aux principales bourses de la zone APAL le fonds intervient sur des instruments dérivés en vue :

- d'exposer le portefeuille aux risques liés aux actions, aux titres et valeurs mobilières assimilés de l'indice de référence. Cette exposition est réalisée à travers l'échange de performance des actions, titres et valeurs assimilées de l'Union Européenne contre une performance liée soit à l'indice de référence soit à une ou plusieurs valeurs comprises dans celui-ci.
- et/ou de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux actions, aux titres et valeurs assimilées de l'Union Européenne.

Le fonds est exposé aux pays de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine ainsi qu'à leurs devises jusqu'à 110 % maximum de l'actif net

- **Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.**

- Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← | → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL INDICIEL APAL

Code ISIN - Part P : FR000987950

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Indiciel APAL est un fonds de classification « Actions internationales », éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Son objectif est de répliquer, sur la durée de placement recommandée, l'évolution des principales bourses de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine (APAL) traduite par un indicateur de référence composite. Pour ce faire, le FCP s'expose soit directement soit synthétiquement aux valeurs de ces deux zones géographiques. Le FCP a pour objectif de maintenir l'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'indice de référence à un niveau inférieur à 2% ou, s'il est plus élevé, 15 % de la volatilité de l'indice.

- **Indicateur de référence composite** : MSCI Daily Total Return Net AC Asia Pacific Ex Japan USD à hauteur de 85 %, MSCI Daily TR Net Emerging Markets Latin America USD, à hauteur de 15 %. L'indicateur composite est calculé dividendes réinvestis.

La stratégie d'investissement consiste à être investi, en permanence, à hauteur de 75 % minimum en actions, titres et valeurs assimilées des marchés réglementés ou de gré à gré de l'Union Européenne, afin d'être éligible au PEA. Le fonds peut être également investi à hauteur de 25 % maximum en actions et titres non éligibles au PEA (notamment en titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions ou parts d'OPCMV et en titres composant l'Indicateur de Référence). L'investissement global sera limité à 110 % de l'actif.

Afin d'exposer l'OPCVM aux principales bourses de la zone APAL le fonds intervient sur des instruments dérivés en vue :

- d'exposer le portefeuille aux risques liés aux actions, aux titres et valeurs mobilières assimilés de l'indicateur de référence. Cette exposition est réalisée à travers l'échange de performance des actions, titres et valeurs assimilées de l'Union Européenne contre une performance liée soit à l'indicateur de référence soit à une ou plusieurs valeurs comprises dans celui-ci.
- et/ou de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux actions, aux titres et valeurs assimilées de l'Union Européenne.

Le fonds est exposé aux pays de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine ainsi qu'à leurs devises jusqu'à 110 % maximum de l'actif net

- **Durée minimale de placement recommandée** : 5 ans.

- Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Rien à signaler.

3. RAPPORT DE GESTION

Politique d'investissement

La politique d'investissement du FCP a consisté premièrement à répliquer la performance du « MSCI Daily TR Net AC Asia Pacific ex Japan USD » à hauteur de 85% et le « MSCI Daily TR Emerging Markets Latin America USD net total return » à hauteur de 15% par l'intermédiaire d'un contrat d'échange de performances. L'actif a été investi principalement en actions européennes éligibles au PEA.

Performance du fonds

Sur l'exercice, la performance du fonds « Federal APAL » est de 31,5% pour la part P, +32,18% pour la part I, celle du benchmark est de +33,19%.

Les autres éléments chiffrés sont mentionnés dans les rubriques :

COMPLEMENTS D'INFORMATION | 7. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques des 5 derniers exercices.

Conformément au prospectus, les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle du mois d'arrêté. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	25 864 335,25	26 499 900,43
ASML HOLDING NV	13 783 699,20	7 382 018,95
SIEMENS AG-REG	9 654 340,88	8 193 872,34
SAP SE	3 306 425,17	12 340 930,34
ADIDAS NOM.	7 154 716,30	7 206 735,30
ROYAL PHILIPS	5 930 679,88	6 238 140,76
HEINEKEN	4 070 828,90	8 068 733,60
BASF SE	8 718 919,23	2 836 401,68
E.ON AG NOM.	5 212 118,48	6 282 460,34
FRESENIUS	5 184 457,90	5 904 278,04

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 275 334 856,15

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 275 334 856,15

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE J.P.MORGAN AG FRANCFORT SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) **Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) **Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					275 334 856,15
% de l'Actif Net					193,24%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BNP PARIBAS FRANCE FRANCE					185 454 992,71
J.P.MORGAN AG FRANCFORT ALLEMAGNE					69 000 000,00
SOCIETE GENERALE SA FRANCE					20 879 863,44

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					4 760 000,00
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro					4 760 000,00

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties			X	
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X		X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				139 334 856,15
Plus d'1 an				67 000 000,00
Ouvertes				69 000 000,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank				
Titres				
Cash				4 760 000,00

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou des titres règlementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC.

Les garanties reçues en titres pourront être conservées, vendues ou remises en garantie. » Le montant maximal de réutilisation est de 100% des espèces et titres reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

- **PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

- **CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION**

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

- **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

- **POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

- **RISQUE GLOBAL**

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

- **OPC INDICIELS**

FEDERAL INDICIEL APAL : Federal Indiciel APAL a pour objectif de répliquer, sur la durée de placement recommandée, l'évolution des principales bourses de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine, traduite par un indicateur de référence composite comprenant le MSCI Daily TR Net AC Asia Pacific Ex Japan USD (zone Asie Pacifique hors Japon dividendes réinvestis) à hauteur de 85 %, et le MSCI Daily TR Net Emerging Markets Latin America USD (dividendes réinvestis) à hauteur de 15 %. Pour ce faire, le FCP s'expose soit directement soit synthétiquement aux valeurs de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine.

Le FCP a pour objectif de maintenir l'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'indice de référence à un niveau inférieur à 2% ou, s'il est plus élevé, 15 % de la volatilité de l'indice.

Le niveau de Tracking Error ex-post au 30/06/2021 est de 0.1287%.

- **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du I° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 91,90%.

• POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

I *Gouvernance de la politique de rémunération*

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) est en charge de la coordination, entre les entités du Groupe, des réflexions et bonnes pratiques en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération du Groupe est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la DRH Groupe.

Cette politique, dont le cadre général est fixé par la DRH Groupe, fait l'objet d'adaptation par les filiales du Groupe pour tenir compte de leurs contraintes particulières d'activité, économiques, concurrentielles ou réglementaires.

La Direction des Risques et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent sont impliquées dans le processus de fixation et de revue des rémunérations variables des cadres de direction et cadres dirigeants du Groupe. Ces fonctions de contrôle apprécient la gestion des risques et de la conformité.

Annuellement, le Conseil d'administration revoit et adopte les principes généraux de la politique de rémunération en s'appuyant sur un comité spécialisé, le Comité des rémunérations.

Le Comité exécutif du Groupe, quant à lui, valide le cadrage de la négociation annuelle obligatoire portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

C'est ensuite au niveau de chaque entité, et en fonction de la convention collective applicable que des mesures salariales sont, soit proposées à la négociation, soit présentées aux instances du personnel élues, pour accord ou mise en œuvre unilatérale.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations du Groupe a pour mission, notamment, de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération et des dispositifs, mesures et pratiques qui s'y déploient.

1.1 Organisation du Crédit Mutuel Arkéa en matière sociale

Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Arkade, et de filiales hors de l'UES Arkade.

L'UES Arkade regroupe les sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Arkéa ;
- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Arkéa Crédit Bail ;
- Arkéa Capital Gestion ;
- Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole ;
- Federal Finance, et ;
- Federal Finance Gestion.

Le statut social de ces entités s'organise principalement autour d'un tronc commun constitué de leur propre convention collective « Arkade » et d'accords d'entreprise.

Federal Finance Gestion est une société de gestion, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Elle est rattachée à la convention collective de l'UES Arkade et est soumise à la politique de rémunération qui est définie par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, une filiale du Groupe, hors UES, créée le 1er juin 2011, Arkéa Société des Cadres de Direction (ASCD), est employeur des cadres supérieurs du Groupe et porte leur statut social. Les salariés d'ASCD, sont mis à disposition des différentes entités utilisatrices du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, et notamment de FFG.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion expose donc principalement la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et les spécificités liées au statut du personnel identifié.

I.2 Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, exerce à son niveau les fonctions dévolues à toutes les entités du Groupe assujetties en matière d'examen de leur politique de rémunération.

I.2.1 Date de constitution et composition du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le fonctionnement de ce dernier est régi par une charte qui a été mise à jour puis validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en février 2018.

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa pour la durée de leur mandat d'administrateur.

I.2.2 Missions du Comité des rémunérations

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

a/ S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération appliquée dans le Groupe, à la fois sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles mis en œuvre par les lignes-métiers et entités au sein du Groupe et émet un avis.

b/ Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés :

- Aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, et aux dirigeants effectifs des filiales régulées ;
- Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité.

c/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.

d/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des sociétés de gestion et/ou des OPC soumis aux Directives AIFM et OPCVM V (personnel identifié).

e/ Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres de conseils de surveillance du Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et aux organes délibérants des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II. Politique de rémunération de Federal Finance Gestion

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier.

Pour ses dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, validée par son Conseil d'administration, dans l'intérêt commun de ses clients et de ses collaborateurs.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM et à la Directive OPCVM V.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

II.1 Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération définit les principes généraux de constitution, de fixation et de révision des salaires. Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés tout en respectant la stratégie de l'entreprise et les réglementations en vigueur dans son secteur d'activité.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation de performances individuelles et/ou collectives. Elle s'appuie sur une rémunération monétaire et des avantages sociaux. Elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel du secteur d'activité sur lequel Federal Finance Gestion intervient.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit dans la politique de ressources humaines globale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences et à créer un climat social serein sans porter atteinte à l'intérêt des porteurs et des clients en gestion sous mandat.

Les indicateurs de rémunération variable mis en place au sein de Federal Finance Gestion sont établis dans le respect de la politique d'appétence au risque du Groupe qui cherche à situer le risque à un niveau compatible avec ses objectifs de développement tout en s'assurant de pouvoir toujours le maîtriser par son savoir-faire. Les niveaux de risque et de maîtrise de ce risque sont des critères faisant l'objet d'une très grande attention et se révélant particulièrement sélectifs dans l'orientation du développement.

II.2 Politique de rémunération au sein de l'UES Arkade

L'ensemble des salariés de l'UES Arkade bénéficie du même système de rémunération fixe (directe plus périphériques). La rémunération directe est établie en fonction de l'emploi occupé et des compétences requises pour l'exercer et évolue, collectivement, dans le cadre de la Négociation Annuelle négociation annuelle sur la rémunération, le temps de travail, et le partage de la valeur ajoutée.

Se trouve défini, conventionnellement, un répertoire des emplois détaillé qui précise pour chaque emploi les savoir, savoir-faire et savoir-être attendus des salariés. L'ensemble des emplois a été pesé (méthode HAY) permettant leur classement par niveau et d'y associer une rémunération plancher. Le processus annuel de promotion et d'entretien annuel d'appréciation permet d'apprécier l'évolution de compétences. Dans ce cadre, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation individuelle au choix, voire d'un changement d'emploi vers un niveau supérieur.

Pour ceux qui ne sont pas concernés par l'attribution de promotions, le contrat social de l'entreprise prévoit qu'une augmentation minimum leur soit attribuée au bout de quatre ans pour les employés et cinq ans pour les premiers niveaux de cadres.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux collaborateurs qui réalisent une mission particulière et/ou au regard de leur implication.

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un contrat d'intéressement.

Un dispositif de « bonification Groupe » a été mis en œuvre. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chaque collaborateur du Groupe, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement et identiques à ceux fixés aux membres du Comité de Coordination Générale, le versement d'un complément de rémunération sous la forme d'un supplément d'intéressement ou de participation. Ce dispositif a permis le versement en 2020 de 1.693 euros bruts, pour un collaborateur exerçant à temps complet.

Outre ces dispositions générales, de manière spécifique à Federal Finance Gestion et afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants des tables Gestion Pilotée / Multigestion et Mandats bénéficient depuis 2016, d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné au montant le plus faible entre 12000€ et 20% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances sur laquelle repose le versement des primes prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, pour la partie s'appuyant sur des performances quantitatives et notamment financières, Federal Finance Gestion veille à ce que le montant total de la prime soit établi en combinant l'évaluation des contributions individuelles avec les résultats d'ensemble de la société ou de l'unité opérationnelle concernée.

La composante fixe de la rémunération est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

II.3 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Federal Finance Gestion.

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par la Direction générale du Groupe par diffusion de notes techniques. Un groupe de travail pluridisciplinaire faisant intervenir les fonctions risques, conformité, finances et ressources humaines procède, quant à lui, à la revue des indicateurs pour s'assurer de leur cohérence et du respect des normes internes. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

II.4 Politique de rémunération du personnel identifié : salariés qui gèrent des OPCVM, des FIA relevant des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, des sous-sections 3, 4 et 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier

Federal Finance Gestion a recensé le personnel identifié au sens des Directives AIFM et OPCVM V, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes.

soit (39) personnes au 31 décembre 2020, dont (4) faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

Eu égard au personnel identifié, qu'il s'agisse des collaborateurs qu'elle emploie directement ou qui sont mis à sa disposition, Federal Finance Gestion s'assure de la mise en place d'une politique de rémunération qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPC et qui est conforme aux objectifs des OPC et à l'intérêt des porteurs.

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V.

Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunérations.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

III. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les

Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

IV. *Eléments Chiffrés pour 2020*

PRENEURS DE RISQUE - FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2020

nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables (2)	TOTAL
39	2 178 815	648 369	2 827 184

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2020 par FFG (salariés CDI)

• AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
| Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP FEDERAL INDICIEL APAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

FCP FEDERAL INDICIEL APAL

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL INDICIEL APAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL INDICIEL APAL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 27 octobre 2021



Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/06/2021 en EUR

ACTIF

	30/06/2021	30/06/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	143 261 043,92	98 547 194,84
Actions et valeurs assimilées	133 875 993,08	89 984 014,91
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	133 875 993,08	89 984 014,91
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	4 096 723,80	4 743 198,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 096 723,80	4 743 198,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	5 288 327,04	3 819 981,93
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	5 288 327,04	3 819 981,93
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	142 246,06	1 193 459,27
Opérations de change à terme de devises		
Autres	142 246,06	1 193 459,27
COMPTES FINANCIERS	4 299 251,88	8,30
Liquidités	4 299 251,88	8,30
TOTAL DE L'ACTIF	147 702 541,86	99 740 662,41

PASSIF

	30/06/2021	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	118 577 776,64	106 829 730,78
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	22 323 152,44	-11 209 054,60
Résultat de l'exercice (a,b)	1 584 109,76	-1 286 528,69
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	142 485 038,84	94 334 147,49
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		1 216 541,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		1 216 541,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		1 216 541,00
DETTES	5 217 502,00	3 563 211,81
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 217 502,00	3 563 211,81
COMPTES FINANCIERS	1,02	626 762,11
Concours bancaires courants	1,02	626 762,11
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	147 702 541,86	99 740 662,41

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2021 en EUR

	30/06/2021	30/06/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
BNPP 31/07/20 PANIER		93 000 000,00
BNP PEA 31/07/2023	67 000 000,00	
JPM PEA 02/08/2027	69 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
BNPP ASIE 300920		80 564 232,41
HSBC LAT AM 02/12/19		14 386 720,29
BNPP ASIE PAC 121021	118 454 992,71	
SG LAT AM 30/11/21	20 879 863,44	
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2021 en EUR

	30/06/2021	30/06/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		32,83
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 062 791,96	
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	7 423,28	4 725,89
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	3 070 215,24	4 758,72
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	11 688,31	3 537,75
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	9 365,71	11 769,62
Autres charges financières		
TOTAL (2)	21 054,02	15 307,37
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 049 161,22	-10 548,65
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 496 682,62	1 271 479,03
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 552 478,60	-1 282 027,68
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	31 631,16	-4 501,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 584 109,76	-1 286 528,69

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Description des méthodes de valorisation des instruments financiers

Les instruments de type « actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.

Conforme à la directive européenne 2009/65/CE

Sources : Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur.

La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT.

Les obligations non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus : BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation. Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre.

Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'Eonia ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général EONIA ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Les Trackers (ETF, ETC,...)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Part P : les frais de gestion fixes sont plafonnés à 1,40% TTC maximum sur la base de l'Actif Net.

Part I : les frais de gestion fixes sont plafonnés à 0,80% TTC maximum sur la base de l'Actif Net.

Frais de transaction.

Les frais de transaction sont constitués des frais d'intermédiation et des commissions de mouvement.

- Frais d'intermédiation : l'intégralité des courtages est perçue par les intermédiaires.
- Commissions de mouvement : néant.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts FEDERAL INDICIEL APAL I	Capitalisation, et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Parts FEDERAL INDICIEL APAL P	Capitalisation, et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2021 en EUR

	30/06/2021	30/06/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	94 334 147,49	108 369 213,93
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	31 690 516,66	13 708 103,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 181 284,49	-23 351 710,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 955 088,11	13 715 502,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 326 409,54	-19 703 923,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	60 166 362,54	82 687 615,02
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-62 760 574,98	-88 044 171,11
Frais de transactions	-224 310,05	-5 041,80
Différences de change	-9 833,00	-103 292,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 603 971,39	6 184 685,56
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>14 812 008,94</i>	<i>8 208 037,55</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-8 208 037,55</i>	<i>-2 023 351,99</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 684 886,11	2 159 194,89
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>5 288 327,04</i>	<i>2 603 440,93</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 603 440,93</i>	<i>-444 246,04</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 552 478,60	-1 282 027,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	142 485 038,84	94 334 147,49

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Autres	136 000 000,00	95,45
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	136 000 000,00	95,45
AUTRES OPÉRATIONS		
Autres	139 334 856,15	97,79
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	139 334 856,15	97,79

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 299 251,88	3,02
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1,02	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 299 251,88	3,02								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers		1,02								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	7,76							
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers			1,02					
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	53 140,12
	Coupons et dividendes en espèces	89 105,94
TOTAL DES CRÉANCES		142 246,06
DETTES		
	Rachats à payer	28 500,44
	Frais de gestion fixe	428 991,48
	Collatéraux	4 760 000,00
	Autres dettes	10,08
TOTAL DES DETTES		5 217 502,00
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-5 075 255,94

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL INDICIEL APAL I		
Parts souscrites durant l'exercice	7,301	2 196 152,57
Parts rachetées durant l'exercice	-1,259	-387 928,40
Solde net des souscriptions/rachats	6,042	1 808 224,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6,052	
Part FEDERAL INDICIEL APAL P		
Parts souscrites durant l'exercice	69 043,445	29 494 364,09
Parts rachetées durant l'exercice	-33 329,340	-13 793 356,09
Solde net des souscriptions/rachats	35 714,105	15 701 008,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	305 214,771	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL INDICIEL APAL I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL INDICIEL APAL P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2021
Parts FEDERAL INDICIEL APAL I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 781,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts FEDERAL INDICIEL APAL P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 488 901,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 096 723,80
Instruments financiers à terme	FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	4 096 723,80
Total des titres du groupe			4 096 723,80

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 584 109,76	-1 286 528,69
Total	1 584 109,76	-1 286 528,69

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL APAL I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	31 375,96	-20,79
Total	31 375,96	-20,79

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL APAL P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 552 733,80	-1 286 507,90
Total	1 552 733,80	-1 286 507,90

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2021	30/06/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	22 323 152,44	-11 209 054,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	22 323 152,44	-11 209 054,60

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL APAL I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	313 065,03	-297,95
Total	313 065,03	-297,95

	30/06/2021	30/06/2020
Parts FEDERAL INDICIEL APAL P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	22 010 087,41	-11 208 756,65
Total	22 010 087,41	-11 208 756,65

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021
Actif net Global en EUR	88 746 370,06	93 250 035,73	108 369 213,93	94 334 147,49	142 485 038,84
Parts FEDERAL INDICIEL APAL I en EUR					
Actif net	5 266 948,56	250 159,72	263 638,87	2 507,78	2 006 076,62
Nombre de titres	22,000	1,000	1,000	0,010	6,052
Valeur liquidative unitaire	239 406,75	250 159,72	263 638,87	250 778,00	331 473,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	66 998,49	36 017,09	-12 368,46	-29 795,00	51 729,18
Capitalisation unitaire sur résultat	-2 531,65	-2 075,05	-2 013,93	-2 079,00	5 184,39
Parts FEDERAL INDICIEL APAL P en EUR					
Actif net	83 479 421,50	92 999 876,01	108 105 575,06	94 331 639,71	140 478 962,22
Nombre de titres	246 100,654	263 659,325	292 268,853	269 500,666	305 214,771
Valeur liquidative unitaire	339,21	352,73	369,88	350,02	460,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	95,54	50,89	-17,42	-41,59	72,11
Capitalisation unitaire sur résultat	-5,21	-4,68	-4,59	-4,77	5,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	14 283	3 003 714,90	2,11
BASF SE	EUR	90 545	6 015 809,80	4,22
BEIERSDORF AG	EUR	31 887	3 244 502,25	2,28
COMMERZBANK AG	EUR	463 951	2 775 354,88	1,95
DEUTSCHE BANK AG	EUR	269 715	2 963 088,99	2,08
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	55 131	3 162 314,16	2,22
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	89 288	3 019 720,16	2,12
SIEMENS AG-REG	EUR	43 519	5 815 008,78	4,08
THYSSENKRUPP AG	EUR	195 274	1 716 458,46	1,20
TOTAL ALLEMAGNE			31 715 972,38	22,26
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	62 259	2 949 831,42	2,07
TOTAL AUTRICHE			2 949 831,42	2,07
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	83 297	5 065 290,57	3,56
TOTAL BELGIQUE			5 065 290,57	3,56
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	60 719	3 055 380,08	2,15
KONE OY B NEW	EUR	41 556	2 859 052,80	2,01
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	167 407	2 575 556,70	1,80
UPM-KYMMENE OY	EUR	77 014	2 456 746,60	1,72
TOTAL FINLANDE			10 946 736,18	7,68
FRANCE				
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE 2023	EUR	19 858	2 932 232,28	2,05
AXA	EUR	269 367	5 760 413,30	4,04
BNP PARIBAS	EUR	116 557	6 162 368,59	4,32
BOUYGUES	EUR	150 975	4 708 910,25	3,31
CNP	EUR	226 908	3 256 129,80	2,29
CREDIT AGRICOLE	EUR	287 902	3 401 274,23	2,39
DANONE	EUR	53 615	3 183 122,55	2,24
ENGIE	EUR	290 191	3 352 866,81	2,36
ORANGE	EUR	344 730	3 314 578,95	2,33
SAINT-GOBAIN	EUR	60 762	3 374 721,48	2,37
SANOFI	EUR	38 889	3 436 232,04	2,41
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	19 916	2 642 454,88	1,86
SCOR SE	EUR	94 736	2 540 819,52	1,78
SOCIETE GENERALE SA	EUR	183 399	4 559 299,14	3,20
SUEZ SA	EUR	171 331	3 435 186,55	2,41
TOTALENERGIES SE	EUR	135 009	5 151 268,40	3,61
VALEO SA	EUR	88 487	2 244 915,19	1,57
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	136 004	3 464 021,88	2,43
VINCI (EX SGE)	EUR	27 245	2 451 777,55	1,72
TOTAL FRANCE			69 372 593,39	48,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	13 594	7 876 363,60	5,53
ING GROEP NV	EUR	271 394	3 023 329,16	2,12
STELLANTIS NV	EUR	176 897	2 925 876,38	2,05
TOTAL PAYS-BAS			13 825 569,14	9,70
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			133 875 993,08	93,96
TOTAL Actions et valeurs assimilées			133 875 993,08	93,96
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	390	4 096 723,80	2,87
TOTAL FRANCE			4 096 723,80	2,87
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 096 723,80	2,87
TOTAL Organismes de placement collectif			4 096 723,80	2,87
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Autres swaps				
BNPP ASIE PAC 121021	EUR	118 454 992,71	2 932 237,02	2,06
BNP PEA 31/07/2023	EUR	67 000 000	1 117 828,00	0,78
JPM PEA 02/08/2027	EUR	69 000 000	953 291,03	0,67
SG LAT AM 30/11/21	EUR	20 879 863,44	284 970,99	0,20
TOTAL Autres swaps			5 288 327,04	3,71
TOTAL Autres instruments financiers à terme			5 288 327,04	3,71
TOTAL Instrument financier à terme			5 288 327,04	3,71
Créances			142 246,06	0,10
Dettes			-5 217 502,00	-3,66
Comptes financiers			4 299 250,86	3,02
Actif net			142 485 038,84	100,00

Parts FEDERAL INDICIEL APAL P	EUR	305 214,771	460,26
Parts FEDERAL INDICIEL APAL I	EUR	6,052	331 473,33